

COMMUNE DE BOURGOIN-JALLIEU
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 MARS 2023

ECONOMIE

DB230316015

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars à vingt heures, les conseillers municipaux légalement convoqués le neuf mars, se sont réunis au nombre prescrit par la loi en séance publique, à la halle Grenette située place de la Halle à Bourgoin-Jallieu.

La séance est ouverte à 20 heures. Elle est présidée par Monsieur Vincent CHRIQUI, Maire.

Il procède à l'appel des conseillers municipaux.

ASSISTENT A LA SEANCE : Vincent CHRIQUI, Jean-Pierre GIRARD, Marie-Laure DESFORGES, Aurélien LEPRETRE, Hélène ACCETTOLA, Olivier DIAS, Myriam ABDERRAHIM, Marguerite BACCAM, Dorian MAILLET, Sébastien CHALESSIN, Alain BATILLOT, Armand BONNAMY, Marie-Thérèse DUSSERT, Thierry JOSEPH, Chantal BUSSY, Christian CIOFFI, Laurent CAMPO, Gaël LEGAY-BELLOD, Semiha ALATAS, Dominique CADI, Robert BRIOUDE, Marie-Claude SOUCHAUD, Isabelle RENARD, Odile MARTINI, Kévin DOREL, Damien PERRARD, Anne CROUZIER, Roger RICHERMOZ, Michael AYDIN, Laurent MAGUET.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Présents : 30

Votants : 32

Absents : Anissa DAOUI, Aurélia MASSON, Jean-Claude PARDAL.

Excusés, ayant donné pouvoir :

- Océane ROULOT, pouvoir à Dorian MAILLET ;
- Nathalie JACQUEMOND, pouvoir à Marie-Thérèse DUSSERT.

Secrétaire de séance : Dorian MAILLET est nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rapporteur : Jean-Pierre GIRARD

15 : AIDES ECONOMIQUES EN FAVEUR DES ENTREPRISES AVEC VITRINE : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Par délibération du 21 mai 2018, la commune a acté la mise en œuvre d'une aide économique aux artisans et commerçants pour la modernisation de leur lieu de vente. Pour cela, une convention a été signée avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes l'autorisant à verser cette subvention. Le renouvellement de cette convention vous est proposé au vote lors de ce Conseil Municipal du 16 Mars 2023.

Le Comité de Pilotage s'est réuni le 22 Février 2023 pour étudier 4 dossiers. Conformément au règlement d'attribution des aides de la commune, le comité a étudié l'éligibilité des dossiers et des dépenses prévues, et a appliqué les principes de sélection et de priorisation.

Le taux d'intervention de la commune est de 10%, pour une dépense subventionnable comprise entre 10 000€ HT et 50 000€ HT, soit une subvention comprise entre 1 000€ et 5 000€.

Le Comité de Pilotage a donné un avis favorable sur les dossiers ci-dessous :

Nom de l'entreprise	Enseigne	Adresse	Activité	Nom du gérant	Nature des investissements	Montant du projet	Montant subvention ville proposé
MARCUS	MARCUS	29 RUE DE LA LIBERTE	Café brocante épicerie fine	COCQUERELLE Marc	Aménagement intérieur	51 717	5 000 €
SAS JAM CORP	BAGEL CORNER	94-96 RUE DE LA LIBERTE	Restauration rapide	JAMOND Rémy	Matériel et mobilier	72 671	5 000 €
LA REGIE DU TEMPS	LA REGIE DU TEMPS	10 RUE STALINGRAD	Escape Game	MICHON Estelle JUBAN Maxime	Aménagement intérieur + matériel	30 511	3 051 €
L'INSTANT BEAUTE	L'INSTANT BEAUTE	21 RUE DE LA LIBERTE	Salon et centre de formation esthétique	ZEBROUK Nabila	Aménagement intérieur+ matériel+ système de sécurité	15 440	1 544 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'/de :

- **Attribuer** les subventions aux entreprises conformément au tableau ci-dessus,
- **Autoriser** le Maire ou un adjoint ayant délégation en la matière à signer le règlement d'attribution de l'aide, faisant office de convention entre la commune et l'entreprise,
- **Prendre acte** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023.

Le conseil municipal,
 Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,
 Après en avoir délibéré,
 Adopte la délibération à l'unanimité des voix.

Ainsi fait et délibéré à Bourgoin-Jallieu, le jeudi 16 mars 2023.

Le Maire



Le secrétaire de séance

